Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20261009-3102-CC-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-186

Objet :

Avenant n°1 - Marché pour l'étude de neutralisation de la digue du Clos Jean Moulin à Riorges
-
Avec la société EGIS EAU

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu les dispositions des articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-080 du Comité Syndical du 23 septembre 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics, des accords-cadres et les délégations de service public, quels que soit quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant le marché conclu avec la société EGIS EAU, pour un montant de rémunération à 51 450.00 € HT, notifié le 19 septembre 2025 ;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de réaliser la tranche conditionnelle pour la réalisation d'un dossier règlementaire prévue au marché initial, il convient de réduire le montant des prestations d'un montant de 20 550.00 € HT ;

Considérant la modification du planning, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 1er septembre 2027 ;

Considérant qu'à la suite de l'étude et de la définition exacte des travaux à réaliser, il apparaît nécessaire de procéder à des missions complémentaires sur la pollution des sols et la rédaction d'un Porter à Connaissance intégrant un Dossier Loi sur l'Eau, pour un montant de 14 330.00 € HT ;

Considérant que ces modifications ont entraîné une réduction du montant initial du marché de - 6 220.00 € HT (soit – 12.09%), portant le nouveau montant du marché à 45 230.00 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché pour l'étude de neutralisation de la

digue du Clos Jean Moulin à Riorges avec la société EGIS EAU ;

2°) de préciser que la durée du marché est prolongée jusqu'au 1er septembre 2027 ;

3°) de préciser que l'avenant n°1 réduit le montant du marché de 6 220.00 € HT et porte le nouveau montant du marché à 45 230.00 € HT (soit un écart de – 12.09%) ;

4°) de préciser que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le 9 octobre 2026



Roanne, le 9 octobre 2026 Le Président

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Roannaise de l'Eau (RdE)
63 rue Jean Jaures
42 313 ROANNE

Représenté par **M. Daniel FRECHET**, président de la Roannaise de l'Eau

B - Identification du titulaire du marché

EGIS EAU
889 rue de la Vieille poste
CS 89 017
34 965 MONTPELLIER

Siret : 493 378 038 00266

C - Objet du marché

- Objet du marché : **Etude pour la neutralisation de la digue du Clos Jean Moulin à RIORGES.**
- Référence du marché : **25 015**
- Date de la notification du marché : **19 septembre 2025**
- Durée d'exécution du marché : **12 mois**
- Montant initial du marché :
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **51 450.00 € HT**
  - Montant TTC : **61 740.00 € TTC**

D - Objet de l'avenant

☐ Justification de l'avenant :

1. Annulation de la Tranche Optionnelle

Les travaux à réaliser, définis par l'étude, ne nécessitent pas la réalisation d'un dossier règlementaire tel que prévu initialement dans le marché.

TRANCHE OPTIONNELLE			
Phase 4 – Elaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale			
4.1	Dossier règlementaire de demande d'examen au cas par cas	1	- 3 510.00 € HT
4.2	Rédaction d'une étude d'incidence environnementale	1	- 7 722.00 € HT
4.3	Plus-value au prix 4.2 pour rédaction d'une étude d'impact	1	- 3 159.00 € HT
4.4	Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale	1	- 3 159.00 € HT
4.5	Assistance au maître d'ouvrage lors de la phase de consultation du public	1	- 3 000.00 € HT
	Total de la tranche optionnelle		**- 20 550.00 € HT**

Soit une réduction du montant initial du marché de 20 550.00 € HT

2. Prolongation de la durée du marché

Suivant le planning actualisé, **la durée du marché est prolongée jusqu'au 1er septembre 2027**.

3. Missions complémentaires

Suite à l'étude de neutralisation, et à la définition des travaux à réaliser, il apparaît nécessaire de procéder à des missions complémentaires (MC) :

- MC1 : Identification de la pollution des sols
- MC2 : Rédaction d'un Porter à Connaissance intégrant le dossier Loi sur l'Eau

n° prix	Prestation	Unitaire/ forfaitaire	Quantité	Prix HT	Total
Mission complémentaire 1 – Identification de la pollution des sols					
1.1	Lancement mission SOCOTEC	F	1	850.00 €	850.00 €
1.2	Accompagnement de l'entreprise et analyse des résultats de laboratoire + prestation SOCOTEC	F	1	5 930.00 €	5 930.00 €
Mission complémentaire 2 – Rédaction d'un Porter à Connaissance intégrant un Dossier Loi sur l'Eau					
2.1	Rédaction du Porter à Connaissance (PAC) avec intégration d'un DLE	F	1	6 030.00 €	6 030.00 €
2.2	Assistance au maître d'ouvrage lors de la phase d'instruction	U	1	1 520.00 €	1 520.00 €

Montant total HT	**14 330.00 €**
TVA à 20%	**2 866.00 €**
Montant total TTC	**17 196.00 €**

Le contenu des missions complémentaires est décrit dans la proposition d'EGIS EAU n°BIL-1005586 du 09/09/2026.

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Ainsi le montant de l'avenant et le nouveau montant du marché public sont :

Annulation de la tranche optionnelle	- 20 550.00 €
Missions complémentaires	+ 14 330.00 €
Total HT	- **6 220.00 €**

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **- 6 220.00 € HT**
- Montant TTC : **- 7 464.00 € TTC**
- **% d'écart introduit par l'avenant : - 12.09 %**

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **45 230.00 €**
- Montant TTC : **54 276.00 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)